

AIMS

Appel à candidatures 2023/2024



Programme de formation d'Artiste Intervenant en Milieu Scolaire (AIMS)

Avec le soutien du ministère de la Culture, les cinq grandes Écoles nationales supérieures d'art de Paris, membres composantes ou partenaires de PSL, que sont le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (CNSAD), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École des Arts Décoratifs de Paris, Les Beaux-Arts de Paris et La Fémis se sont associées depuis septembre 2016 pour développer la formation post-diplôme d'Artiste Intervenant en Milieu Scolaire (AIMS) dans le cadre d'une résidence.

Pour l'année scolaire 2023-2024, une résidence est proposée aux étudiants de l'Ecole ayant obtenu leur diplôme en 2022-2021-2020. Ce programme, réalisé en partenariat avec des villes d'Ile-de-France et les inspections de l'Éducation nationale de circonscription, constitue une formation diplômante d'un an de niveau post-master et s'inscrit dans le cadre de la 6ème année. AIMS a pour objectif de former des jeunes créateurs et créatrices à l'intervention en milieu scolaire tout en leur permettant de développer leurs projets personnels.

Chaque artiste sélectionné bénéficie d'une bourse annuelle d'un montant de 12 000€.

DÉTAIL DU PROGRAMME

Chaque artiste sélectionné par un jury animera un projet créatif et artistique avec une classe d'une école ou d'un collège d'Ile-de-France, en accord avec un enseignant référent pendant toute l'année scolaire 2023-2024. L'artiste disposera d'un espace de travail lui permettant de développer parallèlement ses propres projets créatifs, tout en favorisant les échanges et les liens avec les enseignants et les élèves. Il consacrera 20h par semaine de présence à l'école, réparties entre les ateliers avec les enfants et sa résidence d'artiste. Il devra concevoir et réaliser une présentation publique du projet artistique conduit tout au long de l'année avec les élèves et devra rédiger un mémoire de recherche sur la pratique artistique en milieu scolaire et la notion de transmission, qui sera soutenu devant un jury à la rentrée 2024. Une formation commune sera organisée pour tous les résidents des 5 écoles partenaires dès la rentrée 2023, afin de leur permettre d'acquérir les connaissances et de se familiariser avec les outils nécessaires à l'intervention en milieu scolaire. L'artiste résident bénéficiera du soutien d'un enseignant-tuteur qui l'accompagnera tout au long de l'année scolaire.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les candidats seront sélectionnés par un jury constitué de représentants des Beaux-Arts de Paris. Le dossier de sélection comprendra : un dossier artistique (format A4) ; un CV mentionnant les expériences en milieu scolaire, périscolaire ou socioéducatif ; une note d'intention d'un projet créatif et artistique à développer avec une classe ; une lettre de motivation.

CONTACT

Dossier de candidature à retourner par mail **au plus tard le lundi 20 juin** à l'attention Claire Garcia, responsable du 3^e cycle par intérim.

Les candidats sélectionnés seront invités à se présenter à un entretien avec un jury fin juin.

Contact : Claire Garcia claire.garcia@beauxartsparis.fr